

***Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne***

Préavis municipal n° 46 (24)

Municipal responsable : S. Ampezzan

Demande d'adoption du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la Loi sur les communes et à l'article 93 du règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, ci-après, le rapport sur sa gestion pour l'année 2023.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°46 (24),
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

de valider le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2023.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin

la secrétaire :


L. Tor Hug



Annexe : Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023





Année 2023

Rapport
de gestion
de la Municipalité

Table des matières

1	Municipalité.....	3
2	Administration générale	6
3	Personnel communal	7
4	Urbanisme	7
5	Police des constructions	8
6	Ecoles, défense incendie, police, protection civile.....	8
7	Affaires sociales, naturalisations, tourisme	9
8	Service des eaux, STEP, énergies, éclairage public, bureautique et informatique	9
9	Bâtiments communaux, sociétés locales, déchets	12
10	Finances	15
11	Forêts, terrains communaux, voirie et routes	15

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux articles 4 et 93c de la Loi sur les communes, et 93 du règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, ci-après, le rapport sur sa gestion pendant l'année 2023.

1 Municipalité

En 2023, les dicastères étaient répartis comme suit :

Fabian Gagnebin , syndic Remplaçant : S. Ampezzan	Administration générale Personnel communal Urbanisme Relations juridiques et presse
Yves Guilloud , vice-syndic Remplaçant : F. Gagnebin	Police Pompiers Protection civile Patrouilleurs scolaires Scolaire
Stefano Ampezzan Remplaçant : Y. Guilloud	Finances, économie Services sociaux Commission de naturalisation Tourisme
Delphine Favre Remplaçant : J. Schaffner	Police des constructions Parcs et promenades, place de jeux Accueil de jour Communications
Didier Crausaz Remplaçant : J.-D. Tharin	Bâtiments communaux Déchetterie, équarrissage Sociétés locales, paroisse Sport Affaires culturelles
Jérôme Schaffner Remplacante : D. Favre	Eaux claires et usées Eau potable Eclairage public Energies Informatique et bureautique
Jean-Daniel Tharin Remplaçant : D. Crausaz	Forêts communales et refuge Terrains communaux et hangar agricole Voirie, routes et parking Mobilité Cimetière

Participation de la Municipalité à des manifestations et activités diverses

16.01.2023	Formation Polycom PRU
02.02.2023	Réunion des syndics de l'ASIGE
08.02.2023	Réunion en vue de la défense de l'Appellation Champagne
21.02.2023	Séance extraordinaire de la Communauté de la vigne et du vin de la commune de Champagne
23.02.2023	Groupe de travail SGZA (gestion des zones d'activité)
01.03.2023	Repas de soutien rugby
08.03.2023	Conseil intercommunal de l'ASIGE
09.03.2023	Inauguration STEP d'Yverdon
16.03.2023	Assemblée des syndics de l'ASIGE
22.03.2023	Rencontre annuelle DAP Y4
23.03.2023	Assemblée des syndics
25.03.2023	Manifestation coup de balai
25.04.2023	Conseil intercommunal de l'AIERG
26.04.2023	Conseil intercommunal de l'ASIGE
26.04.2023	AG ASPMAD
27.04.2023	Conseil intercommunal de l'ACRG
10.05.2023	Rapport annuel de l'ORPC
23.05.2023	AG centre sportif régional Borné-Nau
24.05.2023	Visite pour les 90 ans de M. Charles Aubert
25.05.2023	Repas de soutien du SEMO
31.05.2023	AG des eHnv
31.05.2023	AG du RAdEGE
07.06.2023	Conseil intercommunal de l'ASIGE
07.06.2023	AG ordinaire de la STRID
10.06.2023	AG 2023 de l'UCV
10.06.2023	Journée des communes vaudoises
21.06.2023	Séance du Réseau Santé Nord Broye
23.06.2023	140 ans Ernest Gabella
23.06.2023	AG actionnaires SI En Pécheret
30.06.2023	Promotions 2023 de l'EPS Grandson
08.07.2023	Tir sportif du Maillu, invitation journée d'initiations aux tirs

20.09.2023	AG du Conseil intercommunal de l'ORPC
21.09.2023	AG du SDIS
21.09.2023	Séance d'information publique sur la nouvelle loi sur l'Energie
21.09.2023	Inauguration des locaux de Top Climat
26.09.2023	Accueil du Comité local de l'ADNV
26.09.2023	Commission de gestion de l'ACRG
29.09.2023	Repas des nouveaux habitants et citoyens
03.10.2023	Conseil intercommunal de l'AIERG
04.10.2023	Inauguration de la STEP
01.11.2023	AG du RAdEGE
15.11.2023	Conseil intercommunal de l'ASIGE
17.11.2023	Association vaudoise des préposés receveurs
20.11.2023	Assemblée de paroisse
21.11.2023	Atelier sur l'élimination des déchets de chantier
24.11.2023	AG des conventions des chemins
24.11.2023	AG du Groupement forestier 7
04.12.2023	Fenêtre de l'Avent de la Municipalité
13.12.2023	Comités locaux de l'ADNV

Le Conseil communal a quant à lui siégé à 4 reprises, au cours desquelles la Municipalité lui a présenté les préavis suivants :

N°28 (23)	Demande d'adoption d'un crédit pour l'achat de la parcelle 225 sur le territoire communal	Accepté
N°29 (23)	Demande d'adoption d'un crédit pour la réalisation d'une école provisoire sur le site de Derrière Ville	Accepté
N°30 (23)	Demande d'adoption d'un crédit pour la réparation d'un moteur de brasseur du bassin biologique de la STEP	Accepté
N°31 (23)	Demande d'adoption des comptes 2022 Entente intercommunale de la STEP de Champagne <i>Champagne, Grandson (hameau de Bru), Mauborget, Tévenon</i>	Accepté
N°32 (23)	Demande d'adoption du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022	Accepté
N°33 (23)	Demande d'adoption des comptes 2022 Commune de Champagne	Accepté
N°34 (23)	La modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois	Accepté
N°35 (23)	Demande d'adoption d'un crédit pour des travaux d'ouvertures dans le mur de la Vidérade, en vue de la réalisation d'aménagements en faveur de la mobilité	Accepté

N°36 (23)	Demande d'adoption d'un crédit pour le mandat d'étude n°2 en vue de la procédure d'autorisation et les appels d'offre du campus scolaire et sportif de Derrière Ville	Accepté
N°37 (23)	Arrêté d'imposition pour l'année 2024	Accepté
N°38 (23)	Demande de crédit pour l'acquisition de matériel pour le Point de Rencontre d'Urgence (PRU)	Accepté
N°39 (23)	Demande d'adoption d'un crédit pour la rénovation partielle du temple de Champagne	Accepté
N°40 (23)	Demande d'adoption du budget 2024 Entente intercommunale de la STEP de Champagne <i>Champagne, Grandson (hameau de Bru), Mauborget, Tévenon</i>	Accepté
N°41 (23)	Demande d'adoption du budget communal 2024	Accepté
N°42 (23)	Demande d'adoption d'un crédit pour la rénovation partielle du refuge communal	Accepté

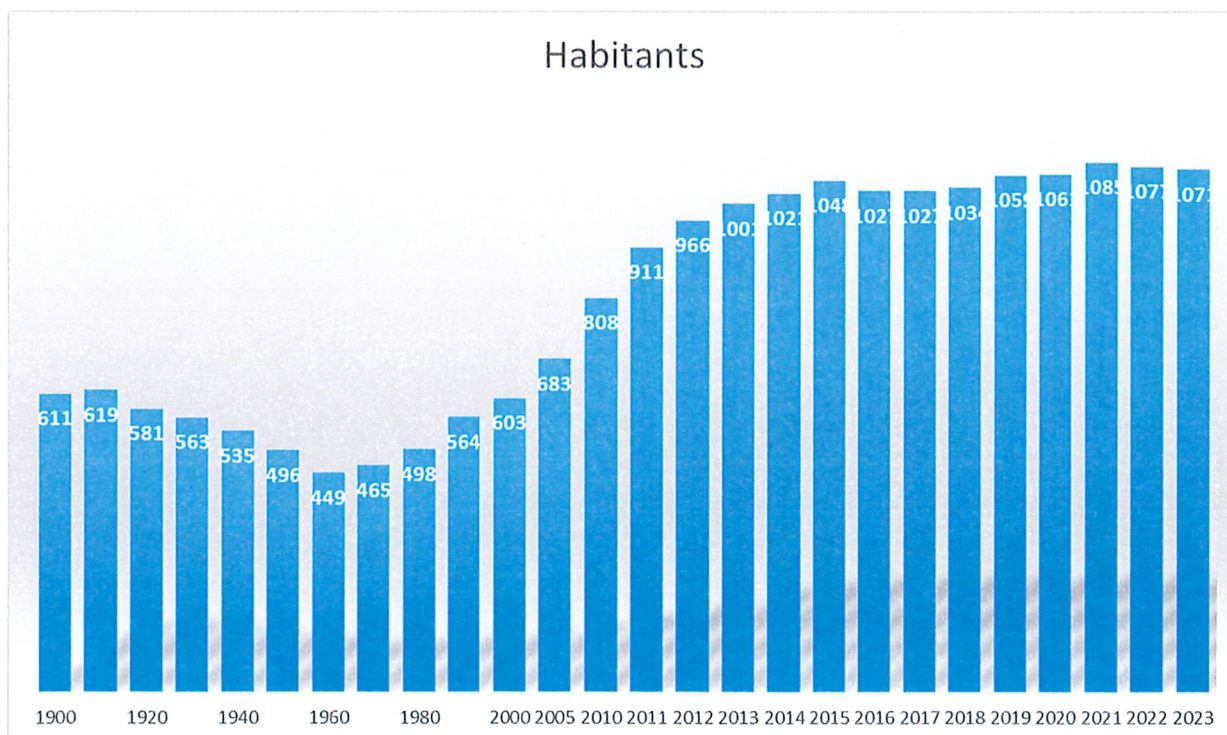
2 Administration générale

Population au 31.12 (les arrivées et départs sont comptés par personne)

Année	Naissances	Décès	Arrivées	Départs	Total
2023	10	6	110	94	1'071

50.4% d'hommes, soit 540, et 49.6% de femmes, soit 531.

Evolution du nombre d'habitants depuis 1900



Visite de la préfecture

Le Préfet, M. De Icco, a effectué sa visite annuelle le 1^{er} novembre, pour le contrôle du fonctionnement de notre commune et pour échanger sur divers dossiers en cours. Aucune remarque particulière n'a été formulée.

3 Personnel communal

Personnel communal au 31.12.2023		
M. Segura Antonio	Agent d'exploitation et employé de voirie	100%
M. Guilloud Olivier	Agent d'exploitation et employé de voirie	100%
Mme Tor Hug Laura	Secrétaire communale/municipale	80%
Mme Grozdani Marina	Préposée au contrôle des habitants/secrétariat	80%
Mme Binggeli Nathalie	Boursière communale	50%
Mme Bron Malika	Assistante exécutive	50%
Mme Develey Denise	Concierge	50%
Total (équivalents employés à plein temps EPT)		5,1 EPT

4 UrbanismeUrbanismeZones d'utilité publique au centre du village

Il n'y a pas eu d'avance dans cette zone en 2023. Les travaux du collège en vue de sa réaffectation en centre de santé n'ont pas pu débuter, à cause d'une opposition pour la réalisation de modules provisoires pour le déplacement de l'école. Ce dossier est actuellement en traitement à la Cour de droit administratif et public (CDAP). Une décision est attendue en 2024. À ce stade, le projet n'est pas remis en question.

Zone d'utilité publique Derrière Ville

Le mandat d'étude II a été validé par le Conseil communal et par le Conseil intercommunal de l'ASIGE. Les travaux en vue de la mise à l'enquête sont en cours. Le gros défi est lié à la mobilité.

PACom

Les travaux sur le Plan d'Affectation Communal arrivent également à leur terme. La ligne directrice est orientée vers la densification. Aucun dézonage n'a été effectué. Les indices de coefficient du sol, appelé maintenant IUS, sont augmentés en ce sens.

5 Police des constructions

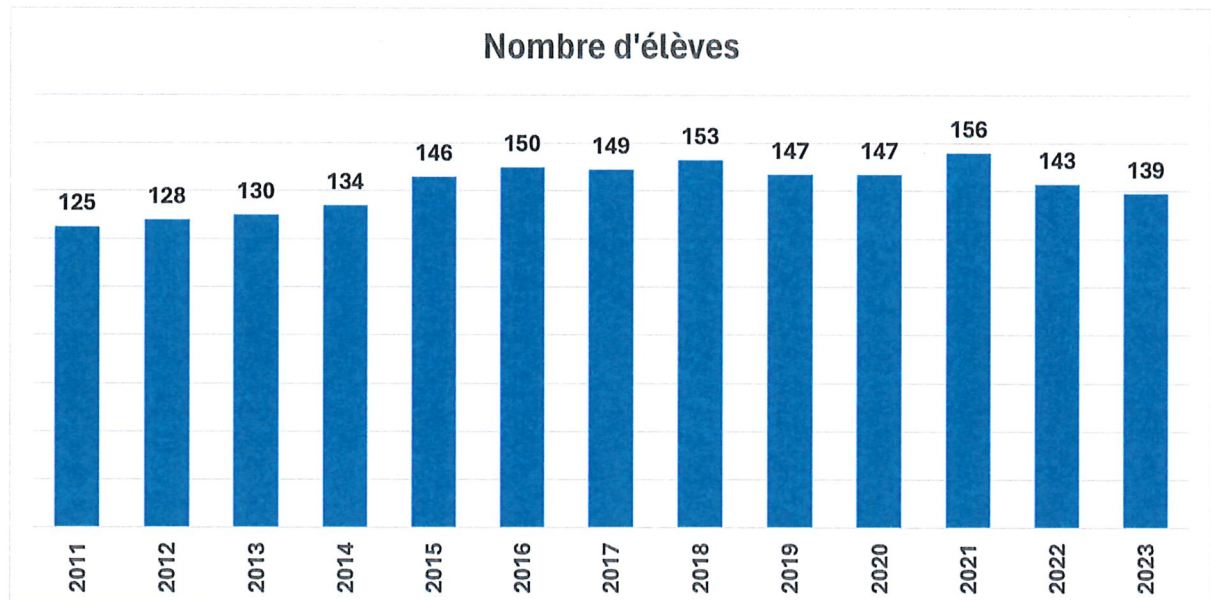
Cette année, 14 permis de construire, 1 permis complémentaire, 37 autorisations municipales et 12 permis d'habiter, d'utiliser ou d'exploiter ont été délivrés.

La Commission de salubrité s'est réunie 3 fois pour un total de 17 visites.

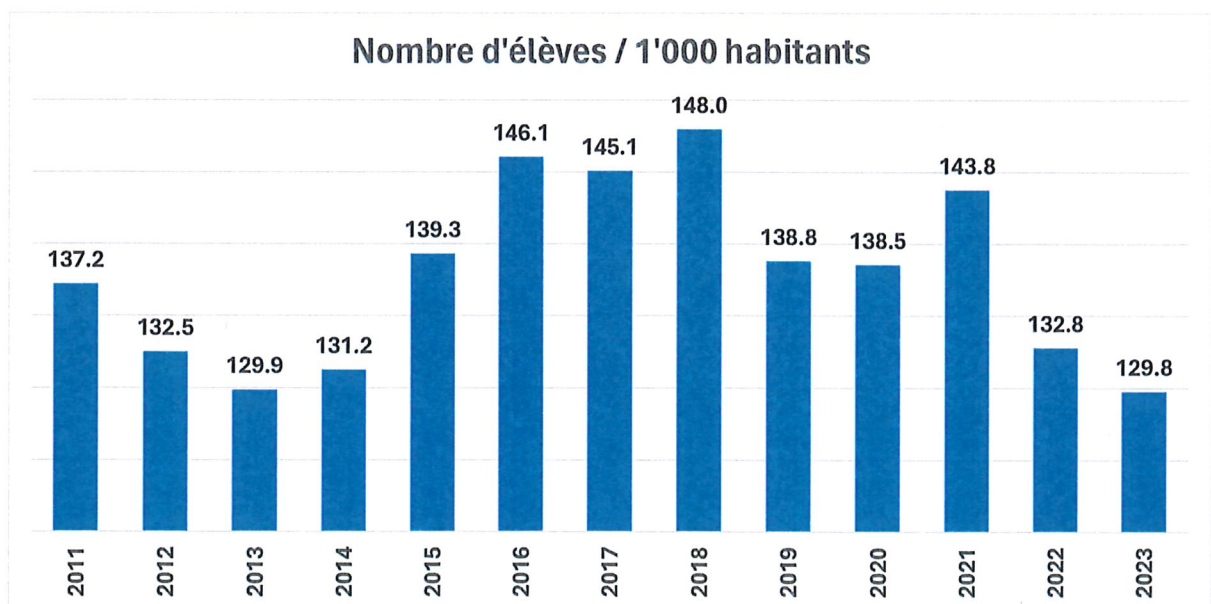
6 Ecoles, défense incendie, police, protection civile

Ecoles

À fin décembre, la commune de Champagne comptait 139 élèves, soit 96 élèves pour le secteur « primaire » (1-8P) et 53 élèves pour le secteur « secondaire » (9-11P). 129 élèves sont scolarisés au sein de l'EPS de Grandson.



Le ratio élèves/habitants est donc le suivant :



Défense incendie

En 2023, le SDIS du Nord vaudois est intervenu à 615 reprises, dont 9 fois sur notre territoire. La Municipalité remercie vivement les 12 citoyennes et citoyens, qui sont actifs, en tant que sapeurs-pompiers, au sein du SDIS du Nord vaudois et qui consacrent de leur temps au service de la société.

Police

Le poste mobile de la gendarmerie est venu à 7 reprises dans notre commune en 2023. Lors de leur présence sur le territoire communal, les gendarmes du poste effectuent des patrouilles à pied ou à vélo dans le village et sont à disposition de la population.

Vidéosurveillance

Le nombre d'infractions signalées à la déchèterie, nécessitant un recours à la vidéosurveillance, est stable et se limite à moins d'une dizaine de cas par année.

Protection civile

Acquisition de matériel pour la mise en œuvre du PRU (point de rencontre d'urgence).

7 Affaires sociales, naturalisations, tourisme

Naturalisations

Dans le cadre de leur demande de naturalisation, la bourgeoisie de Champagne a été accordée à :

- Jessica Caldas
- Marc Arragon
- Hugo Arragon
- Julian Arragon

8 Service des eaux, STEP, énergies, éclairage public, bureautique et informatique

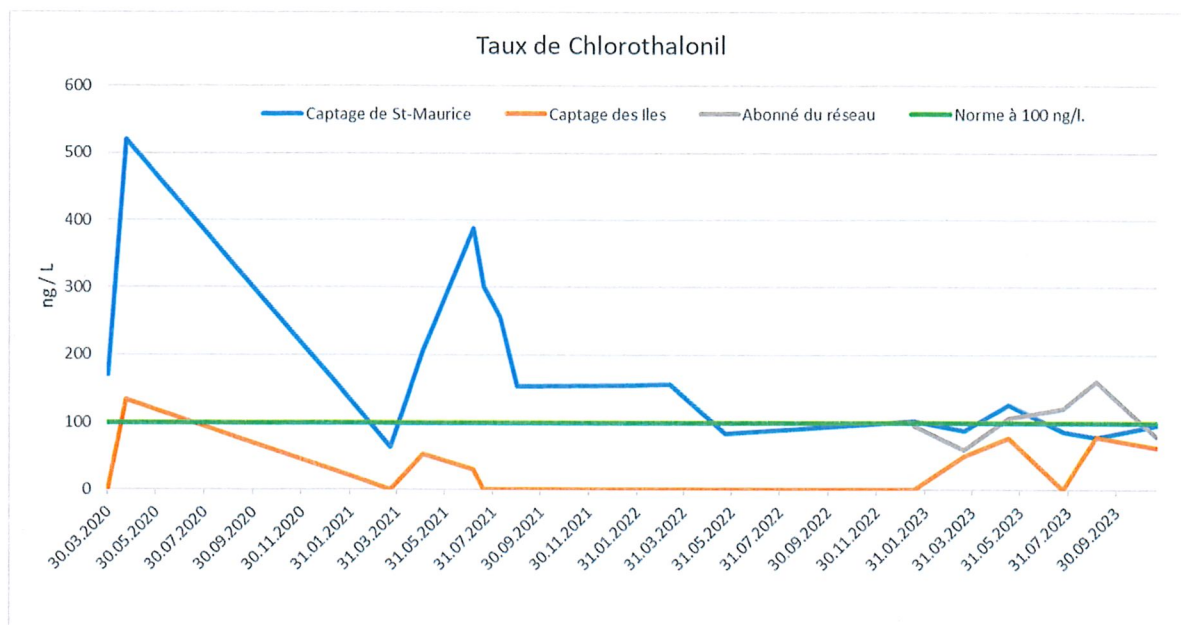
Service des eaux

Les bornes hydrantes sont contrôlées systématiquement par l'entreprise Hinni. Ce contrôle est effectué sur deux ans pour l'ensemble du réseau. Le contrôle des vannes du réseau est également effectué avec la même fréquence par nos employés communaux.

La commune est responsable de la mise en œuvre de son autocontrôle. Pour ce faire, un laboratoire indépendant est mandaté pour réaliser les analyses selon un planning validé par le service cantonal.

En plus des analyses obligatoires, des analyses supplémentaires, tous les deux mois, nous permettent de monitorer l'évolution de la présence de métabolites du chlorothalonil sur nos deux sources.

Les analyses réalisées continuent à présenter des traces de métabolites du chlorothalonil régulièrement supérieures à la norme légale (100 ng/l) pour la source de Saint-Maurice. Néanmoins, l'eau de consommation, issue du mélange des deux sources (Saint-Maurice et les Iles) est toutefois proche de la législation pour les analyses de cette année (6 mesures). Nous pouvons constater une diminution de la présence de métabolites au fil du temps.



ACRG (Association des Communes de la région de Grandson)

Depuis l'installation des nouvelles autorités en 2021, peu de nouveaux projets ont été développés. Seules les affaires courantes ont été portées devant le Conseil intercommunal par le nouveau comité directeur.

Ainsi en 2023, lors de deux séances (printemps et automne) les préavis suivants ont été présentés et adoptés par le Conseil intercommunal :

- Préavis 1-23, relatif aux comptes
- Préavis 2-23, relatif au rapport de gestion
- Préavis 3-23, relatif au budget 2024

Le prix de l'eau vendu par l'ACRG et réhaussé en début d'année à 1.15/m³, sera ramené vraisemblablement à 1.00/m³ en 2024, en fonction de l'évolution du coût de l'électricité.

AIERG (Association Intercommunale pour l'Épuration région Grandson)

En 2023, l'Association intercommunale de l'épuration Région Grandson (AIERG) a continué son travail de développement de la régionalisation.

Un des faits marquants de cette année a été le début des travaux de construction de la STAP de Grandson. Ces derniers se sont déroulés sans encombre pour le moment et dans le cadre financier fixé par les préavis. Les travaux spéciaux, notamment, ont été réalisés sans problème particulier.

La mise à jour du plan général d'épuration des eaux intercommunal (PGEEi), débutée en fin d'année passée, a été déposée aux instances cantonales pour examen préalable, à l'automne de cette année. L'évolution de ce dossier a permis d'intégrer les communes de Fiez, Fontaines et Grandevent, mais également de consolider le nouveau tracé envisagé par l'avant-projet du tronçon entre les Pins – Champagne et Concise. Selon les derniers retours cantonaux, le dossier est conforme et il devrait parvenir validé en début d'année prochaine.

Cette étape nous permettra de poursuivre avec les phases de développement du projet et la mise à l'enquête des tronçons entre la STAP des Pins et Concise.

Les deux premières tranches de participation au raccordement de la STEP d'Yverdon ont été payées cette année. Le solde sera réglé en 2024, au raccordement définitif à la STEP d'Yverdon-les-Bains, pour un montant total de CHF 8'000'000.-.

L'effectif administratif reste identique, avec le secrétariat tenu par Mme Virginie Lénart, qui a son bureau à son domicile de Villars-Burquin et la comptabilité gérée par Mme Nathalie Binggeli, boursière de la commune de Champagne. Ces deux collaboratrices travaillent de manière indépendante et fiable, à notre entière satisfaction.

Ainsi, 4 préavis ont été présentés et acceptés au Conseil intercommunal durant l'année écoulée.

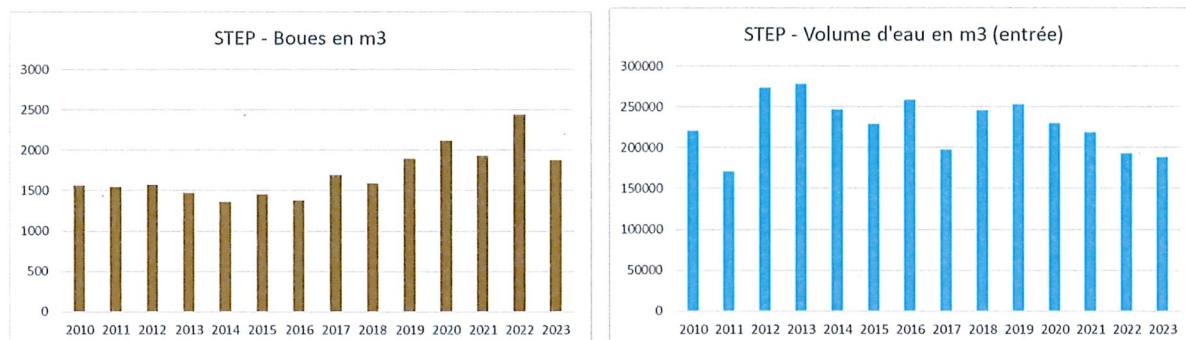
Nos partenaires de l'entente STEP sont régulièrement informés des avancées de ce projet qui devrait, à terme, nous permettre de nous raccorder à la STEP d'Yverdon-les-Bains.

STEP

L'entretien de notre STEP a été assuré par nos employés communaux, soutenus par l'employé communal d'Onnens.

La STEP a fonctionné avec un entretien minimum, sans investissements majeurs, en prévision du raccordement à l'AIERG. Néanmoins, l'année écoulée a été marquée par plusieurs pannes qui ont nécessité des réparations coûteuses. La plus importante a été le remplacement du moteur du brasseur. Ce remplacement a fait l'objet d'un préavis.

L'analyse de l'évolution des volumes traités démontre une baisse des boues et des volumes en entrée.



Eaux usées/Eaux claires

L'entretien usuel d'une partie des sacs des grilles d'eau claire n'a pas été réalisé cette année. Ces travaux seront effectués au début de l'année.

Energies, éclairage public

L'ensemble des ampoules d'éclairage public du village est maintenant de type LED. Quelques ampoules ont été remplacées au gré des pannes.

Cette année, la centrale photovoltaïque a produit 115MWh. L'antenne téléphonique, la déchèterie et la STEP sont les consommateurs d'une partie de l'énergie produite. Le solde est réinjecté sur le réseau de la Romande Energie.



L'ensemble de la production d'électricité a rapporté un peu plus de CHF 23'950.- (hors amortissements obligatoires et extraordinaires) à la commune en 2023.

L'installation solaire de la STAP de Saint-Maurice est en fonction depuis le début de l'année. Un état des lieux de la consommation économisée pourra être fait en fin d'année prochaine.

Bureautique et informatique

Les infrastructures informatiques en place ont été mises à jour régulièrement durant l'année, sans remplacement.

9 Bâtiments communaux, sociétés locales, déchets

Grande salle

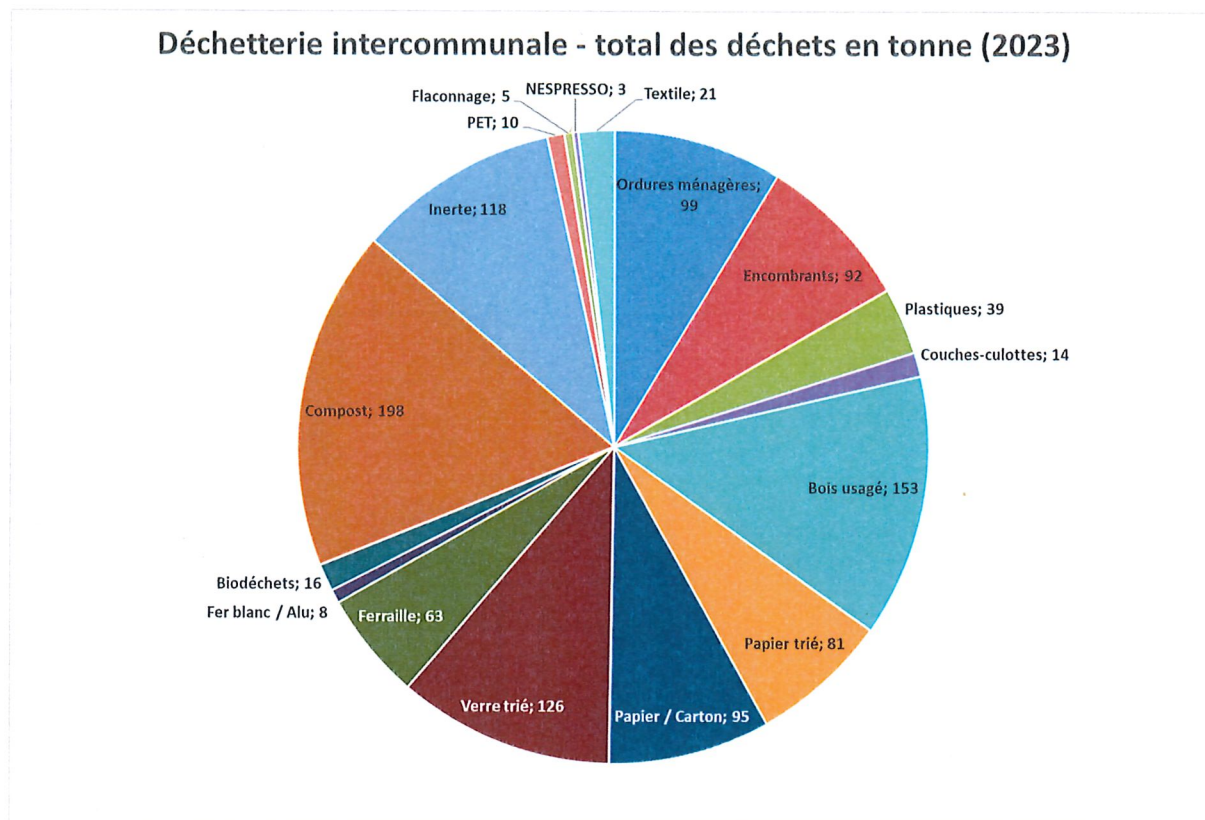
Une gestion plus serrée de l'énergie pour le chauffage a été mise en place. Une meilleure programmation des heures de chauffe a également été effectuée, afin de pouvoir économiser sur l'électricité.

Les luminaires dans la salle, qui lâchaient les uns après les autres, ont été remplacés par des néons LED.

Déchets

En 2023, nos employés communaux ont passé plus de temps à mettre en ordre la déchèterie. Il y a eu moins de tri de la part des habitants des différentes communes membres de la déchèterie de Champagne. Différents tout-ménages de sensibilisation ont été réalisés dans les communes. Des affiches et informations ont été mises aux endroits stratégiques. Une mise à jour des panneaux de signalisation est en cours de réflexion pour plus d'efficacité !

Déchets collectés en 2023

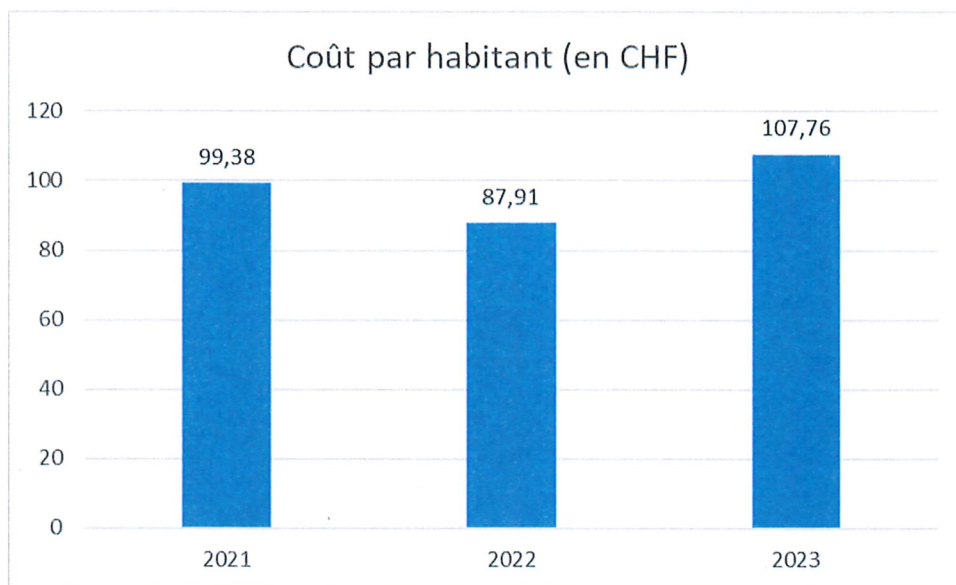


Le poids total des déchets collectés en 2023 se monte à 1'179,602 tonnes.

Evolution des quantités de quelques types de déchets



Evolution des coûts par habitant



10 Finances

Les emprunts en cours sont de CHF 7'330'000.-

L'endettement est de CHF 7'330.- par habitant.

Dépenses extrabudgétaires de compétence de la Municipalité - préavis n° 6 (21) - CHF 10'000.- par cas

La Municipalité n'a pas utilisé sa compétence en matière de dépenses urgentes.

11 Forêts, terrains communaux, voirie et routes

Forêts

L'état sanitaire de notre forêt est mis à mal et on constate un dépérissement non négligeable de cette dernière, dû aux conditions météorologiques chaudes et sèches de ces dernières années. Toutefois, il n'y a pas d'inquiétude, le rajeunissement naturel ou planté, est assuré.

Malgré des signaux positifs en fin d'année 2022 et une embellie en début d'année, le marché du bois a subi de nouvelles baisses de prix de vente, principalement à cause d'une importation massive.

Par suite de la validation, par le Conseil communal, de la demande d'adoption d'un crédit pour la rénovation partielle du refuge, des travaux de couverture, de ferblanterie et d'aménagements extérieurs seront entrepris au printemps 2024.

Les travaux de rénovation du chemin forestier, reliant la route de Fontaines au hangar à plaquettes, ont été mise à l'enquête.

Mandaté par la Municipalité, Monsieur Jean-François Fave a répertorié 39 arbres, qui méritent d'être inventoriés sur le territoire communal. Ces éléments seront transmis à la DGE division Biodiversité et paysage, pour établir un inventaire cantonal des arbres remarquables, selon la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager.

Terrains communaux

La parcelle 284 (bordure de route entrée du village depuis Grandson), propriété de l'Etat de Vaud a été décadastrée au domaine public.

Routes

D'importants travaux de rénovation ont débuté par la Direction générale de la mobilité et des routes de la RC 401 entre Vaumarcus et Grandson avec la création de pistes cyclables. Ceux-ci dureront jusqu'à fin 2024.

La rénovation du revêtement des chaussées DP 1111, du chemin de La Prise, du DP 1103 et du chemin des Polognes ont été faites.

Mobilité

Dans le cadre des différents projets, un mandat d'étude a été confié au bureau Mobil'homme afin d'étudier les centres attracteurs du village (ZUP Centre, ZI En Pra, ZUP Derrière Ville et ZA de Pécheret) et le flux des gens. Cette étude a permis d'établir une stratégie à court terme et une vue à long terme avec la mise en place de différentes mesures. Notamment de nouvelles options pour l'accessibilité à la zone du Campus scolaire et sportif.

La Municipalité étudie et se positionne clairement pour l'établissement d'une zone de rencontre au Quartier "Clos Libert" ainsi que pour l'abaissement de la vitesse à 30 Km/h sur l'ensemble des routes du village.

Par la suite le Conseil Communal a accepté la demande d'adoption d'un crédit pour des travaux d'ouvertures dans le mur de la Vidéride, en vue de la réalisation d'aménagements.